

Conditions de remboursement

- I. **Si la demande d'annulation intervient avant la clôture des inscriptions :**
- 15 % du montant global versé sera retenu pour frais de dossier
 - Les frais bancaires relatifs au remboursement seront à la charge du candidat.
- II. **Si la demande d'annulation intervient après la clôture des inscriptions :**
- 50 % du montant global sera retenu car le candidat ayant désisté ne pourra plus être remplacé * ;
 - Les frais bancaires relatifs au remboursement seront à la charge du candidat.

* En cas de force majeure : maladie, accident, ... avec justificatifs à l'appui, seulement les 15 % frais administratifs s'appliqueront.

Veillez apposer votre signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Date : _____ / _____ / 20_____

Signature